L'entreprise accompagnée

Édition 2019

Denis BOULINIER
Président

STI GENLIS

Spécialiste du câblage et de l'intégration électrique pour l'industrie

54 avenue Général de Gaulle, 21110 GENLIS
40 personnes
www.sti-genlis.com

Dans l'objectif de pérenniser l'activité, STI GENLIS a souhaité robotiser des opérations de son atelier de production. Afin d'établir le cahier des charges de cette stratégie, l'entreprise a réalisé une étude de faisabilité. STI GENLIS a donc bénéficié de la Presta'INNO, dispositif financier important pour les PME qui s'engagent dans un projet innovant.

Ainsi, l'entreprise a sélectionné avec son prestataire, et parmi de nombreuses solutions, les opérations qui lui permettrait d'être plus performante.

Résultats

« D'ici 2 à 3 ans, l'investissement dans la robotisation de certaines opérations d'assemblage nous permettra de conserver nos clients, d'en acquérir de nouveaux et de diminuer nos coûts de production. »

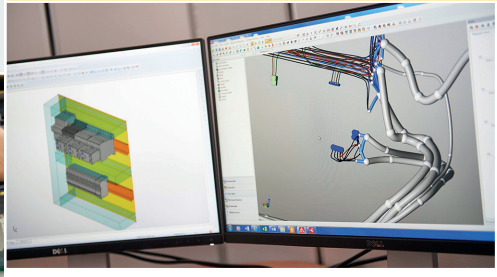

30%

DE GAIN DE TEMPS LIÉ À LA ROBOTISATION D'OPÉRATIONS D'ASSEMBLAGE

PROCÉDÉ

Le prescripteur

Jean-Marc DENIS
Chargé de mission

UIMM Bourgogne

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Bourgogne

6 route de Monéteau, 89000 AUXERRE

www.uimm21.fr

« La Presta'INNO facilite la mise en place de contrats de collaboration entre entreprises industrielles, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires associés. »

STI GENLIS souhaitait procéder à la transformation numérique de son entreprise en intégrant une brique robotique à son outil de production. Ainsi, l'UIMM Bourgogne l'a accompagné dans l'ingénierie financière globale de son projet en l'aiguillant, en premier lieu, vers la Presta'INNO. Ce dispositif financier a permis de valider la faisabilité du projet de leur adhérent. Il est idéal pour faciliter l'amorçage d'un projet d'innovation dans les petites et moyennes entreprises industrielles.

Grâce à la Presta'INNO, le chef d'entreprise a été conseillé et orienté vers des solutions qui permettront une première robotisation de son atelier de production.

La Presta'INNO est financée par
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
bpifrance

PROCÉDÉ